



RECU EN PREFECTURE

Le 01 juillet 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210624-D00650910-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 juin 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 11), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n° 27 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 11), M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (à compter de la question n° 9), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Étaient présents en visio-conférence : Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Marie-Thérèse MICHEL

Secrétaire : Mme Julie CHETTOUH

Étaient absents : M. Hasni ALEM, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Thierry PETAMENT, Mme Claude VARET

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Guillaume BAILLY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Lorine GAGLILOLO à M. François BOUSSO, M. Damien HUGUET à M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 28), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Maxime PIGNARD, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT, M. Gilles SPICHER à M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Claude VARET à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 38 - Contrat de Ville - Appel à projets 2021 - 2ème programmation

Délibération n° 2021/006509

Contrat de Ville
Appel à projets 2021 - 2^{ème} programmation

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	8-06-2021	Favorable unanime
Commission n° 4	8-06-2021	Favorable unanime
Commission n° 1	10-06-2021	Favorable unanime

Résumé :

Le Contrat de Ville du Grand Besançon a été signé le 21 février 2015. Ce contrat unique qui intègre les dimensions de développement local et de transformation urbaine en un seul projet, permet de concrétiser une coopération forte entre ses signataires, entièrement dédiée aux quartiers sensibles.

La géographie prioritaire d'intervention a été resserrée sur les quartiers concentrant les populations à plus bas revenus. Pour l'Agglomération de Besançon, 5 quartiers prioritaires ont été retenus par l'État. Les partenariats, notamment associatifs, contribuent aux objectifs du Contrat de Ville. C'est dans cette optique qu'un appel à projets a été lancé fin 2020.

Une première programmation a fait l'objet de délibérations en bureau le 25 mars dernier et en Conseil Municipal le 31 mars dernier. La présente programmation est notamment destinée à des projets n'ayant pas fait l'objet de versement en première programmation dont la plupart concernent les animations d'été dans les quartiers, ainsi qu'à une consolidation de certains financements déjà attribués.

La deuxième programmation 2021 comporte 15 projets (la Ville participant au financement de 2 d'entre eux).

La participation financière prévue de la Ville de Besançon pour cette 2^{ème} programmation 2021 s'établit à 6 040 €.

Dans la poursuite des décisions du 25 mars 2021 prises par le Bureau de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole décisionnaire en matière de subvention dans le cadre du contrat de ville, et du Conseil Municipal du 31 mars 2021, il est proposé au Bureau de procéder à une seconde programmation portant d'une part sur des actions non instruites en première programmation 2021, d'autre part sur une consolidation des financements attribués à des projets et actions déjà soutenus par Grand Besançon Métropole et/ou la Ville de Besançon. Au vu du contexte sanitaire, une attention toute particulière a été donnée aux projets concernant des animations d'été, notamment en pieds d'immeubles. Les financements de ces actions sont issus de la Dotation Politique de la Ville à laquelle Grand Besançon Métropole et la Ville sont éligibles depuis cette année.

Cette seconde programmation contribuera à soutenir des projets portés par des structures agissant dans les thématiques suivantes :

- Accès aux droits sociaux,
- Education, Parentalité, Jeunesse,
- Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes,
- Participation des Habitants et lien social,
- Santé et accès aux soins,
- Valeurs de la République et Citoyenneté.

La participation totale affichée de Grand Besançon Métropole pour la 2^{ème} programmation 2021 s'établit à 32 750 €.

A l'engagement financier de Grand Besançon Métropole s'ajoute celui de la Ville de Besançon qui intervient principalement au titre de ses compétences « Lutte contre les discriminations » et « Sécurité, Tranquillité Publique ». Cet engagement est de 6 040 €.

A noter que compte tenu de la crise sanitaire, les projets non réalisés ou non entièrement réalisés seront financés en fonction des dépenses engagées; les actions pourront également être reportées en n+1.

A/ Animations d'été dans les quartiers

N° Projet	Structures	Projets	CUGBM CDV proposé 2 ^{ème} programmation 2021	Ville MLCD proposé 2 ^{ème} programmation 2021
53	Ligue de l'enseignement	Les randos-contées : à la découverte des secrets de la nature en ville	1 500 €	
92	Club Sauvegarde	La caravane des pieds d'immeuble	10 000 €	
110	Croqu'livre	Prés aux histoires	1 700 €	4 500 €
216	MJC Clairs-Soleils	Animation en pied d'immeuble	2 500 €	
241	UFOLEP 25	Interventions sportives - Quartiers d'été	1 500 €	
251	ASEP Besançon - Centre social Chaprais Cras Viotte	Animation en pied d'immeuble	2 500 €	
Total			19 700 €	4 500 €
Total Général			24 200€	

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 24 200 €, est financé comme suit :

- 19 700 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM) sur la ligne de crédit 65.810.6574.10005.
- 4 500 € sur le budget de la Mission Lutte Contre les Discriminations (Ville) sur la ligne de crédit 65.020.6574.007029.10068.

B/ Accès aux droits sociaux

Accès aux droits sociaux			
N° Projet	Structures	Projets	CUGBM CDV proposé 2^{ème} programmation 2021
167	ASEP Besançon - Centre Social Chaprais Cras Viotte	Actions Sociolinguistiques	2 000 €
Total Général			2 000 €

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 2 000 €, est financé comme suit :

- 2 000 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM) sur la ligne de crédit 65.810.6574.10005.

C/ Volet Education, Parentalité et Jeunesse

Education, Parentalité et Jeunesse			
N° Projet	Structures	Projets	CUGBM CDV proposé 2^{ème} programmation 2021
148	Antenne Petite Enfance	Soutien individuel à la Parentalité	2 350 €
Total Général			2 350 €

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 2 350 €, est financé comme suit :

- 2 350 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM) sur la ligne de crédit 65.810.6574.10005.

D/ Volet Lutte Contre les Discriminations, Egalité Femmes/Hommes

Lutte contre les Discriminations, Egalité Femmes/Hommes			
N° Projet	Structures	Projets	CUGBM CDV proposé 2^{ème} programmation 2021
29	Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF 25)	Classe ambassadrice de l'égalité - écoles primaires	700 €
162	Solidarité femmes	Actions collectives, accès aux loisirs et à la culture, ateliers cuisine et artistique	300 €
252	Les 3 sœurs	Lutte contre la haine et l'intolérance	500 €
Total Général			1 500 €

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 1 500 €, est financé comme suit :

- 1 500 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM) sur la ligne de crédit 65.810.6574.10005.

E/ Volet Participation des habitants et lien social

Participation des habitants et lien social			
N° Projet	Structures	Projets	CUGBM CDV proposé 2^{ème} programmation 2021
146	Miroirs de Femmes - Reflets du Monde	Ferme éducative et citoyenne à Planoise	3 000 €
250	AGIR Solidarité Franche-Comté	Fonds de Participation des habitants	2 000 €
Total Général			5 000 €

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 5 000 €, est financé comme suit :

- 5 000 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM) sur la ligne de crédit 65.810.6574.10005.

F/ Volet Santé et Accès aux soins

Santé et Accès aux soins			
N° Projet	Structures	Projets	CUGBM CDV proposé 2^{ème} programmation 2021
131	Ville de Besançon - Direction Hygiène Santé	Atelier Santé Ville promotion prévention et éducation à la santé	2 200 €
Total Général			2 200 €

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 2 200 €, est financé comme suit :

- 2 200 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM) sur la ligne de crédit 65.810.657341.10005.

G/ Volet Valeurs de la République et Citoyenneté

Valeurs de la République et Citoyenneté			
N° Projet	Structures	Projets	VILLE DSTP proposé 2^{ème} programmation 2021
58	ADDSEA SPS	Initiation à la collectivité	1 540 €
Total Général			1 540 €

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 1 540 €, est financé comme suit :

- 1 540 € sur le budget de la Direction Sécurité Tranquillité Publique (Ville) sur la ligne de crédit 65.110.6574.10500.

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 élus ayant quitté la salle n'ont pas pris part au vote),
le Conseil Municipal :

- approuve pour chacun des volets, la deuxième programmation de l'appel à projets du
Contrat de Ville 2021 pour un montant total de 6 040 € pour la Ville de Besançon
 - 4 500 € à Croqu'livre
 - 1 540 € à l'ADDSEA SPS
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant entre la Ville de Besançon
et l'association ADDSEA annexé au rapport.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 14

**AVENANT n°2 A LA CONVENTION 2020/2022
ENTRE LA VILLE DE BESANÇON ET
L'ASSOCIATION ADDSEA
Sauvegarde Bourgogne Franche-Comté**

Chantiers de prévention spécialisée et Animations éducatives et sociales

Entre

La Ville de BESANÇON, représentée par Mme Anne VIGNOT, Maire en exercice, autorisée à signer la présente convention en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2021, d'une part,

Et

L'Association ADDESA Sauvegarde Bourgogne Franche-Comté, ci-après dénommée ADDSEA, représentée par M. Jean-Claude PASSIER, son président, dûment habilité à signer la présente convention en vertu d'une décision du Conseil d'Administration du 7 juillet 2020 d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

L'ADDSEA est un acteur de prévention spécialisée reconnue au titre de l'article 45 du Code de la Famille et de l'Action Sociale et peut, par conséquent, organiser des chantiers éducatifs en s'appuyant sur le cadre juridique des associations intermédiaires qui portent les contrats de travail. Depuis 2011, la prévention spécialisée met en œuvre deux outils distincts :

- Les chantiers de prévention spécialisée,
- Les animations collectives, éducatives et sociales.

Ces chantiers (micro-expériences professionnelles) sont généralement de courte durée et concernent des jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville âgés de 14 à 21 ans.

Les animations offrent une activité support à la relation éducative entre les jeunes repérés par la Prévention Spécialisée et les partenaires, et permettent également d'engager un travail éducatif en lien avec les parents.

La Ville de Besançon reconnaît l'ADDSEA comme partenaire de la stratégie territoriale de prévention de la délinquance en tant qu'acteur du champ de la prévention de la dérive ou de l'enracinement des jeunes dans un parcours délinquant. Elle a d'ailleurs défini comme une de ses orientations stratégiques l'intervention sociale de proximité afin de prévenir les inadaptations des jeunes qui se traduisent par des manifestations d'incivilités, de délinquance, de violence, de toxicomanie ou d'atteinte à leur intégrité physique.

ARTICLE 1 : OBJET

La Ville de Besançon et l'ADDSEA service de prévention spécialisée ont signé une convention d'objectifs d'une durée de trois ans dont la date d'échéance a été fixée au 31 décembre 2022. Cette convention porte sur la mise en œuvre des actions « chantiers de prévention spécialisée » et « animations éducatives et sociales ».

Conformément aux dispositions de l'article 3.2 de la convention initiale, le présent avenant n° 2 a pour objet de préciser le montant de la subvention accordée pour l'action « Initiation à la collectivité » pour l'année 2021.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS

Les objectifs fixés par l'article 2 de la convention initiale sont maintenus.

Pour rappel, ce sont :

- les chantiers de prévention spécialisée,
- l'animation éducative et sociale.

ARTICLE 3 : MONTANT DE LA SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Pour l'année 2021, le montant de la subvention pour l'action « Initiation à la collectivité » est fixé comme suit :

Animations éducatives et sociales • Initiation à la collectivité	1 540 €
TOTAL 2021	1 540 €

Le règlement de la somme présentée s'effectuera en un seul versement après signature du présent avenant.

Pour rappel, l'avenant n°1 a fixé le montant de la subvention 2021 pour les actions suivantes :

- Chantiers éducatifs de prévention spécialisée (15 000€)
- Animations éducatives et sociales
 - « à vos cartes » (800€)
 - « atelier cuisine » (500€)
 - « prendre de la hauteur » (800€)
 - « prévention au décrochage scolaire » (700€)
 - « soirées jeunes » (600€)
 - « rencontre Ados, de l'autonomie à la citoyenneté » (500€)

ARTICLE 4 : AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions de la convention 2020/2022 modifiée par l'avenant n°1 demeurent et restent inchangées.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon le

Le Président de l'ADDSEA SPS

Jean-Claude PASSIER

La Maire de la Ville de Besançon

Anne VIGNOT
Présidente de Grand Besançon Métropole

ANNEXE